

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2025

---

EXPÉRIMENTATION VERS L'INSTAURATION D'UNE SÉCURITÉ SOCIALE DE  
L'ALIMENTATION - (N° 386)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE1

présenté par

M. Maillot, M. Chassaigne, M. Peu, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor, Mme Faucillon,  
Mme K/Bidi, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maurel, M. Monnet, M. Nadeau, Mme Reid Arbelot,  
M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

-----

### ARTICLE 2

À l'alinéa 1, après le mot :

« territoires, » :

insérer les mots :

« dont deux situés en Outre-mer ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à garantir l'expérimentation proposée dans au moins deux territoires ultramarins là où les indicateurs de précarité et de vie chère sont les plus criants.